

Mémoire sur le Chemin de la Varpille

Examinons le problème du Chemin de la Varpille apparemment menacé de fermeture définitive par une mesure administrative communale.

Ce chemin monte depuis le trottoir bordant au nord le début de la Route des Gorges, trente mètres en amont de l'Escalier du Suchiez et juste après l'ancienne boulangerie-pâtisserie de W. Clerc démolie en 1998, jusqu'à la Rue du Suchiez. Il y débouche par un escalier côté ouest, à côté des maisons Suchiez 62 et 64, et en face de la maison Suchiez 68 à la jonction du Chemin de la Source avec la Rue du Suchiez côté est. L'endroit est une terre morainique et sablonneuse abritant traditionnellement quelques vipères, un couple de blaireaux, quelques fouines, de nombreux oiseaux, jadis même des hérissons avant leur extermination par la circulation automobile et il permet le passage de renards et aussi de chevreuils vers le bas du quartier quand l'hiver est trop rude ou trop long. Il s'agit d'un tracé traversant autrefois les vignes revenues naturellement à l'état de forêt, romantique, avec des segments de murs de vigne en pierres de taille non jointoyées et les vestiges d'un pavillon vigneron (figure 4). Il est très apprécié par les habitants du quartier Suchiez-Chanet, par les écoliers se rendant à l'école, par les promeneurs de chiens et par des sportifs gagnant les places de sport du Chanet depuis l'arrêt de bus de Vauseyon

En termes de cadastre, il traverse les parcelles 14424 et 14425 acquises par l'État et son service des ponts et chaussées depuis le creusement du tunnel des Gorges du Seyon en 1998. Ces parcelles sont grevées de servitudes de droit privé concernant les constructions possibles. Il gagne ensuite la parcelle 3970 puis 16095 également propriétés de l'état, sur lesquelles existe un droit de passage perpétuel sur la parcelle de domaine public communal DP 268, propriété de la commune. Cette parcelle ne concerne plus que le tiers supérieur du chemin qui descendait et débouchait à l'origine sur la rue des Parcs avant d'être détourné vers son départ actuel en raison de la construction de la galerie souterraine (figure 1). Il existe donc pour le Chemin de la Varpille un droit de passage perpétuel pour son ancien tracé qui constitue la partie haute de son tracé actuel. Les habitants du quartier se souviennent par ailleurs fort bien de la promesse faite lors de séances d'information traitant de l'avancement du tunnel par Mr M Hussain-Khan, l'ingénieur responsable à l'époque des routes du canton, d'une garantie de pérennité du chemin.

Le tronçon inférieur a été construit par la protection civile (dont un banc de bois, que sa vétusté a fait disparaître en 2019, portait l'adresse gravée au couteau) sur mandat de la commune ou de l'état. Le chemin descend par paliers successifs à la Route des Gorges où il débouche sur un trottoir large de 145 cm dont le bord côté route porte deux points d'ancrage pour un garde-fou destiné à empêcher les personnes descendant d'empiéter sur la route. Les faux plats alternent avec quatre rampes d'escalier pour un total approximatif de quatre-vingt marches, récupérées sur des traverses usagées de chemin de fer en chêne. Les marches sont disposées sur un lit de ciment maigre et maintenues par des fers à béton. Six marches au moins demandent à être remplacées en raison de leur état de dégradation dont trois tout en haut vandalisées par les travaux forestiers faits à la demande de l'état en 2015 destinés à protéger le débouché de la galerie descendante située en contrebas. Mais il n'y a aucune trace d'éboulement sur ce tracé par ailleurs convenablement sécurisé sur son flanc sud. La maintenance du sentier a été réduite à peu de choses mais les équipes des Parcs et Promenades sont intervenues à plusieurs reprises aussi bien pour le tronçon supérieur, domaine public de la ville, que pour le tronçon inférieur sur les parcelles de l'état. La fermeture actuelle du chemin a été décidée par la ville et la suppression définitive du chemin également. La seule intervention étatique identifiée pendant ces vingt ans a été la coupe d'arbre de 2015 mentionnée ci dessus.

Ce chemin remonte à la nuit des temps. Avant la construction de la Route des Gorges en 1856 puis du bas du Chemin de la Source, la seule voie carrossable vers le Chanet était le Chemin de Serroue partant des Draizes, puis empruntant la rue du Suchiez et le haut du Chemin de la Source. Le Chemin de la Varpille, beaucoup plus court, était la seule voie permettant de relier à pied, par l'ancien Pont de Casse-Bras puis le nouveau pont des Parcs (figure 2), les vignobles des Valangines à ceux du Suchiez et de la Varpille (figures 3 et 4) (et plus généralement Neuchâtel au Chanet et au versant ouest des Gorges du Seyon jusqu'à Valangin via le Chemin de la Source et le Gibet). La nouvelle Route des Gorges du Seyon l'a traversé en 1856 puis son départ a été déplacé vers son départ actuel lors de la construction de la voie descendante, en galerie, de la route des Gorges (1998). Son existence ancienne, de la Rue des Parcs à la Rue du Suchiez, est par exemple attestée sur un plan officiel utilisé par la clinique du Chanet en 1913 (figure 5) ou sur des documents dès les premières années du dix-neuvième siècle dont les plans d'Ostervald (1806) (figure 6). S'agissant d'un chemin de fonction et non d'un chemin de promenade ou de tourisme, il ne figure pas sur l'inventaire des chemins pédestres mais son importance économique et historique est attestée par son inscription sur les documents mentionnés plus haut.

Ce chemin est fermé depuis plus d'une année en raison d'"une rénovation prochaine", indiquent des affiches apposées par les Parcs et Promenades de la commune. C'est aussi l'explication que donne Monsieur Vincent Desprez dans sa réponse du 5 mars 2020 aux questions posées par des habitants du quartier impatients de voir la réouverture du chemin: " *C'est effectivement notre service qui a posé une barrière pour interdire l'accès à ce chemin, selon un principe de précaution, suite à des observations faites, en lien avec des dangers apparents, le long du tracé. Au regard de l'importance des travaux de sécurisation à prévoir, le dossier est traité par notre ingénieur communal, qui coordonne les réflexions à ce sujet, avec les différents services concernés de la ville et ceux du canton, qui avaient réalisé ce chemin au moment des travaux routiers du secteur de Vauseyon.*" Une question de sécurité donc, confirmée par Monsieur A Benacloche, ingénieur communal, dans sa contribution du 16 avril : « *Nous avons été sollicités par un citoyen qui dénonçait l'état dégradé du chemin et qui, après constat avec différents services sur place, s'est parfaitement vérifié en particulier sur son tracé inférieur. Outre les marches constituées par des traverses en bois fortement dégradées, nous avons également pu observer des éboulements. Par principe de précaution, nous avons pris la décision de fermer l'accès au public de ce dernier avant de statuer sur une éventuelle remise en état.*»

Mais un autre motif apparaît pour justifier la longue fermeture du sentier: savoir s'il appartient à la commune ou à l'État de payer les frais de rénovation. Toujours Mr Benacloche: " *Nous avons mené quelques recherches afin de déterminer le statut officiel de ce sentier et de l'obligation de son entretien. Il s'agit également de définir les prises en charge respectives de ceux-ci, le cas échéant, entre le Canton et la Ville*". Un dernier argument justifie la fermeture définitive du Sentier : " *La route H20 a été reprise par la Confédération (OFROU) au 1er janvier 2020. Le statut routier de la jonction de Vauseyon a donc évolué et il apparaît aujourd'hui incongru l'aboutissement du cheminement piéton sur une bretelle autoroutière tout comme la présence du passage piétons non conforme aux normes dans son prolongement. Nous attendons la prise de position de l'OFROU que nous avons sollicité. Enfin, de manière objective, d'autres alternatives d'accès depuis Vauseyon jusqu'au haut de la rue du Suchiez existent, par l'escalier du Suchiez en ouest, certes moins bucolique et, plus en est, par le cheminement le long du Seyon (depuis l'arrêt de la ligne 120 « Pont des Parcs » et également proche de l'arrêt de « Vauseyon »), via la passerelle permettant de traverser ce dernier, qui rallonge, il est vrai, de manière significative le parcours, mais qui permet d'emprunter la route historique*

qui montait initialement au Chanet. Nous vous orienterons bien entendu et dès que possible sur la position formelle de l'OFROU et de la suite donnée à ce cheminement. "

De fait, on passe de la nécessité de rénover un sentier par mesure de sécurité à une interdiction d'emprunter ce sentier au motif qu'il débouche sur «une bretelle autoroutière». L'argument est absurde puisque débouchent également sur cette « bretelle autoroutière » l'Escalier du Suchiez et les maisons des Gorges 4 et 6 qu'il faudrait également condamner sur la base de cette logique. L'accès au garage de l'État permet d'ailleurs aux véhicules lourds de couper la voie descendante de cette "bretelle autoroutière".

La figure 7 permet de voir comment le sentier de la Varpille débouche en réalité sur un trottoir bordant au nord (comme au sud d'ailleurs) la route des Gorges qui est à cet endroit à circulation bidirectionnelle et n'a donc rien d'une bretelle autoroutière. Le débouché du sentier de la Varpille correspond d'ailleurs à un projet d'entrepôt de matériel destiné à l'entretien des routes abandonné par l'état il y a une dizaine d'années et auparavant y était prévue la desserte d'un groupe de cinq villas à bâtir au nord de la route des Gorges proposées par Mr Michel Ponzo et acceptées par l'Etat.

La suppression du passage protégé permettant d'accéder au sentier par le trottoir sud ne causerait pas grande gêne pour accéder au sentier étant donné qu'il existe une autre passage protégé quarante mètres plus bas. Et au pire, dans l'hypothèse où la qualité de bretelle autoroutière était maintenue en dépit des arguments présentés ici à ces quelques mètres de route, il serait facile techniquement et sans grand frais de faire partir le sentier à flanc de talus depuis le bas de l'escalier du Suchiez.

Comme dit le proverbe : « qui bon chien veut occhire la raige li met seure".

La figure 7 permet aussi d'apprécier la place respective réservée aux piétons, aux cyclistes (la route des Gorges leur est interdite depuis vingt ans en dépit des promesses du conseiller d'état Hirschi) et à la circulation motorisée et à la transformation lente du quartier de Vauseyon en échangeur autoroutier. Est-ce le rôle des pouvoirs publics de s'acharner sur un sentier bucolique et développer massivement les transports individuels motorisés à l'heure du réchauffement climatique?

Quant à la dégradation du chemin, il faut noter surtout celle de son débouché supérieur avec une double atteinte à l'escalier et au cheminement vers le Chemin de la Source causée par les forestiers du canton en 2015, signalée au conseiller d'État Laurent Favre la même année dans une lettre restée sans réponse : *«Dans l'immédiat, les habitants de la région impliquée seraient heureux que les arbres soient replantés, les débrosses*

nettoyées, les lieux remis en état (l'accès depuis le Chemin de la Source reste défoncé et le passage public traversant les parcelles abîmé).

En résumé, on voit là une tentative de faire disparaître un sentier forestier d'utilité publique, protégé par un droit de passage perpétuel, à la riche histoire, en raison d'une dispute commune-canton pour identifier le payeur d'une remise en état, mais surtout en raison d'une mise en doute de la légitimité d'un tel sentier depuis le reclassement de la route H20 en catégorie supérieure, au mépris des promesses solennelles cantonales quant à son maintien.

C'est en quelque sorte un cas d'école de l'interdiction d'espaces verts pour des citoyens-piétons et les sportifs au profit des citoyens motorisés dans un quartier qui a passé au XXe siècle d'un statut de quartier convivial et autonome à un statut de bretelle autoroutière et de quartier-dortoir. Une mesure antiécologique à l'heure où la circulation routière est identifiée comme un facteur majeur de réchauffement climatique, l'exercice physique comme un facteur de protection de la santé et l'immersion en milieu naturel comme un facteur protecteur de la santé mentale.

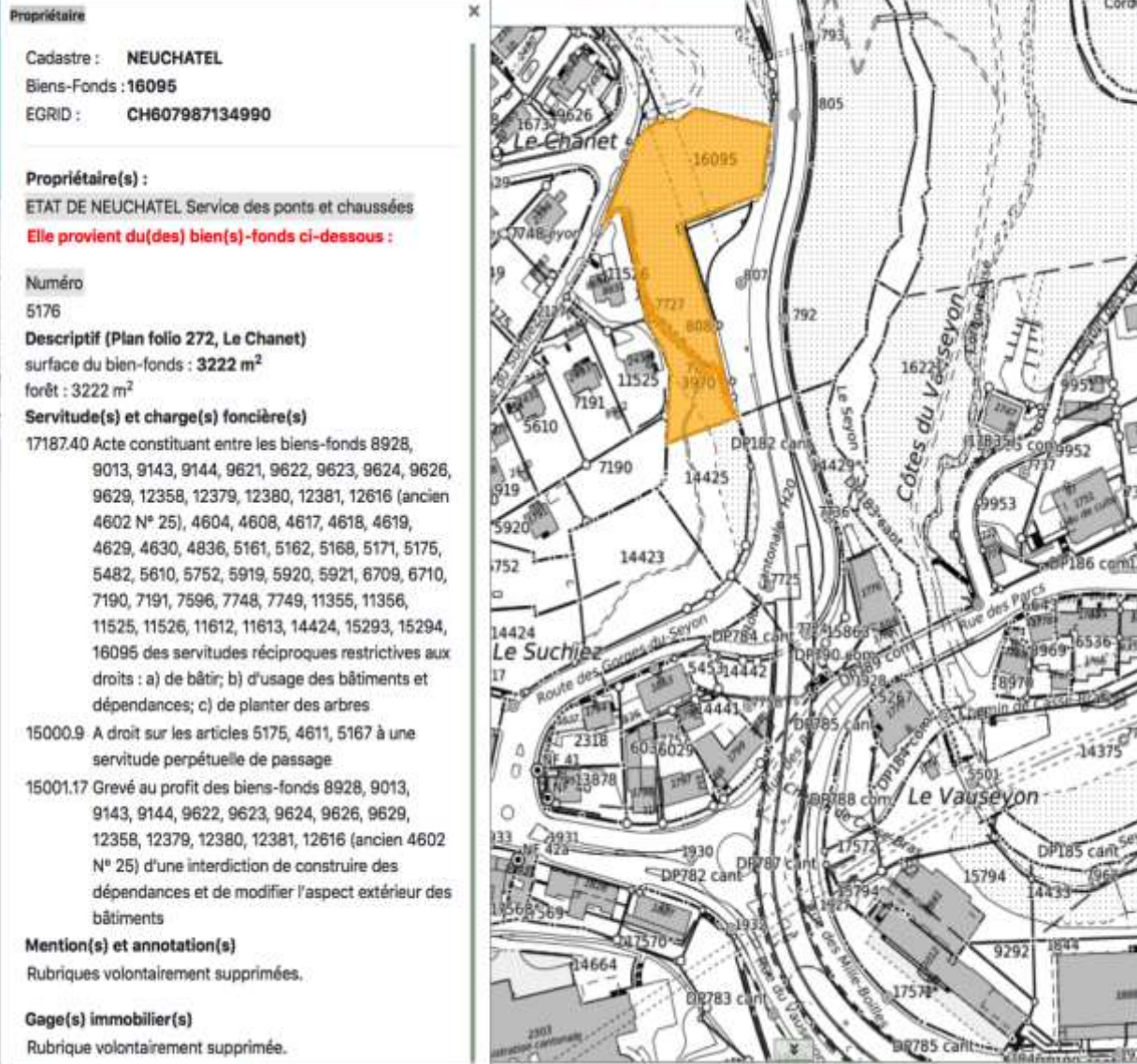


Fig 1: Données cadastrales pour le sentier de la Varpille



Fig 2: Ancien pont de Casse-Bras (15^{ème} siècle, probablement construit sur un pont romain préexistant) et nouveau pont de Casse-Bras à l'arrière



Fig 3: Vue du carrefour de Vauseyon et de la colline du Suchiez vers 1860 juste après l'ouverture de la Route des Gorges



fig 4: Urbanisation progressive de la colline du Suchiez vers 1928 avec persistance de quelques vignes. On remarque un petit toit entre les deux immeubles de la Route des Gorges, au-dessus d'une construction basse qui était la première école du quartier: il doit s'agir du pavillon de vigne dont les murs sont encore visibles sur le Chemin de la Varpille



Fig 5: Plan du Suchiez tel qu'il figure sur un prospectus de présentation de la clinique du Chanet publié en 1913. L'accès en char à la clinique est possible par la route du Suchiez (qui partait du Chemin de Serroue descendant tout droit sur les Draizes) puis le haut de Chemin de la Source ou par le bas du Chemin de la Source depuis la Route des Gorges. Le chemin piétonnier de la Varpille depuis la Rue de Parcs est bien visible sur cette figure.



Fig 6: Le guide du voyageur édité en 1867 comporte une carte réalisée par le colonel Mandrel illustrant le Chemin de la Varpille traversé par la Route des Gorges du Seyon construite 10 ans plus tôt. La carte du géographe Ostervald publiée en 1806, avant la construction de la Route des Gorges, note également ce chemin des Parcs au Chânet, ceci malgré l'échelle minime de 1 : 25 000.



Figure 7: Départ du chemin de la Varpille sur la route des Gorges, depuis le trottoir qui borde des deux côtés cette route à circulation bi-directionnelle. La figure permet aussi d'apprécier la place respective réservée aux piétons, aux cyclistes et à la circulation motorisée et la transformation lente du quartier de Vauseyon en échangeur autoroutier.

